

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 14 décembre 2009****MAIRIE DE DIJON**

**Président** : M. REBSAMEN  
**Secrétaire** : M. EL HASSOUNI  
**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. MASSON - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTYERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA  
**Membres excusés** : Mme DILLENSEGER (pouvoir M. MILLOT) - Mme AVENA (pouvoir M. MARTIN) - Mme KOENDERS (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. JULIEN) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. DESEILLE) - M. HELIE (pouvoir Mme VANDRIESSE)  
**Membres absents** : M. DESEILLE - Mme TROUWBORST - Mme BERNARD - M. BORDAT

## **OBJET DE LA DELIBERATION**

### **Restauration d'immeubles ou de lieux anciens - Octroi de prix et de primes**

Mme Durnet-Archeray, au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Chaque année, la Ville récompense, par l'attribution de prix et de primes, dissociables et proportionnels au montant du surcoût de travaux occasionnés, des propriétaires ou locataires qui ont contribué à l'embellissement de la ville par la restauration de façades, de devantures de magasins ou de lieux anciens.

La commission extra-municipale du secteur sauvegardé et des sites d'intérêt architectural et urbain et la commission de la culture, de l'animation et de l'attractivité, amenées à examiner les différents dossiers pour l'année 2009, au cours de leurs réunions des 28 octobre et 24 novembre, ont retenu comme particulièrement intéressantes les opérations suivantes.

#### **- Hôtel de Saint-Seine - Copropriété - 27-29, rue Verrerie**

Ce bel hôtel a été reconstruit au XVIIème siècle à l'emplacement de l'ancien hôtel médiéval de Mailly et agrandi au XIXème siècle pour le marquis Bénigne-Philippe de Saint-Seine par l'architecte Léon-Albert Lacordaire, dans le style néo-Renaissance.

Les façades ont été entièrement restaurées et les éléments de modénature (ensemble des éléments moulurés d'architecture) abîmés, reconstitués, entre autres sur la balustrade. Ces travaux ont largement dépassé le cadre du simple entretien et redonné à l'hôtel son allure d'origine, en rendant à la rue un linéaire d'architecture particulièrement attractif.

#### **- Immeuble en copropriété - 8, boulevard Sévigné**

Ce bel immeuble du XIXème siècle occupe tout l'angle d'un de ces îlots typiques de l'urbanisme haussmanien qui furent édifiés autour de la place Darcy. Tout en pierre de taille, il comporte nombre d'éléments sculptés ainsi qu'une forte modénature.

Un bon nombre étaient en très mauvais état (linteau, corniche, etc.) et ont dû être réparés voire refaits à l'identique, lors du ravalement réalisé par hydrogommage : un travail important compte tenu du linéaire des façades qui s'inscrivent maintenant comme un élément patrimonial remarquable dans la perspective du boulevard.

**- Maison médiévale - M. Philippe Bernard - 9, rue Jean-Jacques Rousseau**

Cette maison médiévale avait déjà pour elle une présence notoire dans l'histoire puisqu'elle apparaît déjà comme remarquable sur des gravures du XVIIIème siècle, avec son toit à l'avancée exceptionnellement importante.

Elle était dans un état de délabrement très avancé lors de son acquisition par M. Bernard et le rez-de-chaussée avait été dénaturé par des percements bétonnés au XXème siècle.

L'ensemble a été restauré -structure et façades- avec restitution totale des toitures, restauration et reconstitution tant des pans de bois que des percements des étages comme des arcades du soubassement en pierre en restituant leurs formes originelles et en recherchant des menuiseries adaptées, les gravures anciennes servant de guide pour définir une restauration la plus authentique possible.

A cela, s'est greffée une opération qui a été une première en milieu urbain : l'adoption d'une peinture minérale à l'ocre en suivant les prescriptions du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement, réalisant ainsi un chantier pilote en la matière.

L'insertion commerciale, en l'occurrence une agence du Crédit agricole, s'est faite le plus discrètement possible en respectant les prescriptions du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur.

**- L'Atelier des Chefs - SARL La cuisine de Madeleine - 18, rue Chaudronnerie**

La devanture de l'ancienne armurerie installée à cet angle de rue était très délabrée et présentait une composition irrégulière, mêlant aux panneautages de bois, des vitrines mal intégrées.

L'ensemble du coffrage a donc été refait selon le modèle d'origine en reprenant une composition plus symétrique, avec la réalisation d'un panneautage mouluré de qualité.

Un souci d'équilibre a fait rechercher une composition avec un soubassement pour les vitrines plus modernes côté percée Lamonnaye, en harmonisant les hauteurs de soubassement et en unifiant l'ensemble par la mise en peinture.

Les enseignes ont été réalisées dans un même souci d'intégration à la composition d'ensemble.

Il est proposé, pour 2009, d'attribuer les primes suivantes.

**Catégorie "restaurations d'immeubles"**

**1er prix**

. Maison médiévale - 9, rue Jean-Jacques Rousseau.....4 000 €

**2ème prix**

. Hôtel de Saint-Seine - 27-29, rue Verrerie.....2 500 €

**2ème prix ex-aequo**

. Immeuble - 8, boulevard Sévigné.....2 500 €

**Prix pour la restauration de devanture**

. L'Atelier des Chefs - 18, rue Chaudronnerie.....2 500 €

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- décider l'attribution des prix et primes proposés au bénéfice de propriétaires ou locataires d'immeubles qui ont contribué à l'embellissement de la ville par la restauration de façades, de devantures de magasins ou de lieux anciens ;

2- dire que le financement sera assuré sur les crédits du budget de l'exercice en cours.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,

PUBLIÉ LE 18/12/09



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

18 DEC. 2009

